

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 18 (1910)

Heft: 8

Artikel: Hygiène du malade

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

malgré cela, elles guérissent lentement, comme le font les brûlures produites par des caustiques chimiques.

Lorsque la décharge électrique a été si violente qu'elle a entraîné la mort immédiate du sujet touché par la foudre, on observe parfois un phénomène curieux : les foudroyés restent pendant des heures dans la position où ils ont été surpris. On a vu des vaches foudroyées sur les alpages, et qui, bien que mortes, tenaient sur leurs jambes et paraissaient encore brouter. Témoin aussi le cas de ces moissonneurs réfugiés sous une haie pendant un orage, et qui furent tués : l'un, assis, tenait encore une pincée de tabac ; l'autre donnait à manger à un jeune chien, une main étant sur la tête de l'animal, l'autre tenant le morceau de pain. Ils restèrent dans cette position pendant 3 à 4 heures.

Les observations d'individus tués sur le siège de leur char et continuant à tenir les rênes du cheval jusqu'à l'écurie, ne

sont pas rares. On cite encore le cas de cet homme foudroyé, alors qu'il était à cheval, et qui est resté en selle pendant que sa monture regagnait son domicile.

Il s'agit là de phénomènes dus à la rigidité cadavérique, rigidité qui, — en cas de fulguration, — peut survenir instantanément, et maintenir ceux qui ont été frappés par la foudre dans la position même qu'ils occupaient auparavant.

— Quelle conduite faudra-t-il tenir en face d'un foudroyé en état — peut-être — de mort apparente ?

La pratique de la respiration artificielle sera le seul procédé vraiment utile. Dès que la respiration sera rétablie, on cherchera à activer la circulation du sang par des frictions et des enveloppements chauds ; on donnera des stimulants ; café noir, thé, etc., Les brûlures seront pansées par les procédés habituels, et les malades devront être transportés avec tous les ménagements possibles.

Hygiène du malade

Nous extrayons les pages suivantes du manuel que Madame Monneron-Tissot vient de faire paraître, et dont nous ne saurions trop recommander l'acquisition à toutes les personnes qui désirent soulager les malades.¹⁾

Le lit du malade

Neuf fois sur dix, un état fiévreux provient d'un lit mal fait ou mal agencé. Pour le malade, le lit le meilleur est un lit de fer, ni trop haut, ni trop large,

afin d'en permettre l'accès au médecin et à la garde.

Pour la même raison, il doit être libre de trois côtés. La tête sera placée contre le mur et regardera l'intérieur de la chambre. Tâchez que la lumière arrive par le côté ; si vous êtes obligé de l'avoir en face du lit, atténuuez-la par un paravent.

Si cela est possible, ayez pour votre malade un lit pour le jour et un second pour la nuit, ce qui lui préparera de meilleures nuits.

Si la maladie est chronique, ou doit durer longtemps, vous organiserez deux chambres afin de pouvoir faire changer d'air au malade. Mettez le lit dans la

¹⁾ M^{me} Monneron-Tissot : *L'hygiène du malade*, chez Payot & C^{ie}, à Lausanne. Relié toile souple, fr. 1. 50 ; par vingt exemplaires, fr. 1. —.

partie la plus éclairée de la chambre, afin qu'il puisse apercevoir quelque chose par la fenêtre.

Le lit comprend : une toile métallique ou un sommier, un matelas, des oreillers, des draps et des couvertures. La toile à mailles anglaises est le meilleur de tous les sommiers : il ne se creuse pas, et un mécanisme permet de le tendre à volonté. C'est aussi le plus propre et le plus aéré. On a des matelas en erin, en erin et laine, en laine, à eau et à air. Ceux de bon erin avec une légère couche de laine dessus et dessous sont les plus agréables ; il les faut serrés, bien piqués et plats. Evitez les matelas bombés qui penchent à la tête et aux pieds. *Faites-les faire exactement* de la longueur et de la largeur du lit. Il en existe de cloisonnés, c'est-à-dire divisés en trois parties interchangeables. Les matelas en caoutchouc sont employés dans les longues maladies, pour éviter les effets de la compression sur certains points du corps (douleurs, excoriations). Ils doivent être remplis d'eau à la température du corps et se maintiennent assez longtemps à une chaleur sensiblement égale ; ils servent aussi à réchauffer le malade. Ils sont délicats et vous devez prendre des précautions pour ne pas les déchirer, la plus petite fissure pouvant donner lieu à une rupture, chose rare si on est soigneux. Gardez-vous de poser une boule d'eau bouillante sur un matelas de caoutchouc : cela pourrait occasionner des fissures.

Les coussins à air, les torches à air, ou celles faites en son, en millet et en ouate sont très utiles. Ne mettez pas de rideaux au lit, pas même comme ornement ; pas de couverture de laine sur le matelas, cela retient l'humidité.

L'appareil appelé *Bonnet*, destiné aux immobilisés, a un trou qui permet l'introduction d'un vase de nuit à demeure.

Ayez des draps assez grands pour permettre de les engager sous le matelas, et de les retourner beaucoup sous la couverture. Les draps en fil sont plus agréables pour les fiévreux que ceux de coton ; ces derniers sont cependant recommandés comme étant plus chauds pour les rhumatisants. Choisissez des draps pas trop neufs et pas trop fins ; les neufs sont raides et les fins se chiffonnent. Les draps grossiers sont durs à la peau.

Les couvertures de laine blanche doivent être légères et chaudes et assez grandes pour être bien retenues au bas et aux côtés du lit. Les couvertures lourdes oppriment le malade et lui enlèvent le sommeil.

Un couvre-pieds en effilures de soie, et s'il le faut un édredon léger, complèteront le lit avec le traversin et les oreillers. Les rouleaux français font mal à la nuque. Ayez des oreillers et des coussins de diverses grandeurs, en plume et en erin, carrés, longs et même ronds.

Pour bien faire un lit, étendez le drap de dessus aussi bien qu'une nappe, et engagez-le sous le matelas. Si cela est nécessaire, posez dessus une toile imperméable bien lisse et une alèze (drap plié). Celle-ci engagée sous les oreillers et sous le matelas est retenue au bord de celui-ci par de grosses épingle de nourrice. Renouvez souvent l'alèze et veillez à ce qu'elle n'ait pas de plis. Les oreillers, après avoir été bien battus, seront posés revêtus de leurs housses, les boutons en haut en dessous. Le drap de dessus sera retourné fortement sur la couverture, celle-ci sera engagée à plat sous le matelas après les draps. Enfin, le couvre-pieds et l'édredon. Faute d'alèze, on peut poser sur le matelas des journaux imbriqués.

Manière de changer un lit

Une toile imperméable et une alèze propre ayant été préparées et roulées lâche-

ment, l'une des infirmières placée du côté le plus commode poussera la toile imperméable et l'alèze sale de l'autre côté du lit, passera ses mains sous le malade pour aller chercher, attirer et étendre les toiles que sa camarade aura avancées. Parfois le rôle de la seconde aide consiste à aider le malade à se soulever, pour que le lit soit uni et ne fasse pas de plis qui pourraient causer des écorchures. S'il n'y a pas de toile imperméable, on peut aussi lier les deux alèzes avec des épingle doubles et tirer le tout en une fois.

Changement de draps

Le changement du drap de dessous, sans sortir le malade de son lit et sans le faire souffrir, est l'opération la plus difficile de toutes celles qui ont pour objet de faire le lit; mais ce changement peut toujours être effectué, si on y apporte le temps et les soins nécessaires. Pour cela, il faut être aidée par une ou deux personnes.

Vous roulerez lâchement le drap propre, ne laissant déroulée que juste la longueur nécessaire pour couvrir le traversin. Puis vous détacherez le drap sale du côté de la tête du lit et l'enroulerez sous le malade jusqu'à ce que le traversin soit découvert. Alors vous prendrez le drap propre en même temps que vous enroulerez le drap sale. Avec un peu de pratique, une bonne infirmière parviendra à faire cette petite opération sans difficulté. Dans beaucoup de cas, le malade sera capable de se soulever lui-même suffisamment pour laisser passer les deux draps. Sinon, les personnes qui aideront passeront leurs mains sous le siège et le soulèveront autant qu'il en sera besoin. S'il s'agissait d'un cas d'amputation, l'infirmière prendrait elle-même le moignon pendant qu'on passe le drap sous le malade. Le drap de dessus propre sera glissé sous le sale

et ce dernier enlevé. Pour faire un lit devant servir à poser un membre fracturé, surtout pour le membre inférieur, mettez sous le matelas une ou deux planches, pour que le lit soit dur et plat. Pour placer un membre fracturé, mettez sur une toile cirée un coussin très dur recouvert d'un linge. Pour les maladies de l'abdomen, les appendicites opérées ou en état de crise, vous mettrez un coussin rond sous les genoux. Parfois même, vous attacherez les jambes pour empêcher les mouvements.

Vous aurez aussi des cerceaux pour empêcher le poids des couvertures sur un membre cassé ou sur un pied goutteux. Quelquefois même, le cerceau prendra tout le lit. Si vous n'en avez pas, des cartons, des caisses ou un tabouret de bois vous serviront à faire un abri pour le pied. En hiver, ou s'il y a frisson, vous chaufferez toujours les lits avant d'y mettre vos malades. Une bassinoire, une ou deux chaufferettes, des boules d'eau chaude ou des briques serviront à cet usage.

Vous aurez soin que les draps soient toujours mis en hiver devant le feu ou le calorifère et en été au soleil avant de vous en servir. A ce propos, je vous conseillerai de veiller vous-même en tout temps dans vos maisons à ce que le linge, tout particulièrement les draps, ne soient jamais rentrés dans les armoires sans avoir passé au moins 24 heures à la chaleur ou au soleil. Vous éviterez ainsi nombre de malaises provenant de l'humidité dans les draps. Si vous avez deux lits, le second sera mis au soleil; tous les deux doivent être souvent battus. Pour être bien aéré, le matelas doit former un pont sur le sommier; draps, couvertures, oreillers, etc., doivent être mis à l'air, le soleil étant incontestablement le meilleur désinfectant et le plus parfait tue-microbes.

Approchez toujours du lit où est couché

otre malade, doucement et sans le pousser en passant, ne le heurtez jamais, c'est très pénible pour le malade.

Pendant que vous changez celui-ci, il

faut, pour sa tranquillité, ne pas dépenser entre aides des paroles inutiles, les instructions et les explications devant avoir été données préalablement.

Carte de légitimation des samaritains

Nous recevons de M. Monbaron, ancien président de la Société des samaritains de la Chaux-de-Fonds, une réponse à la communication que nous avons publiée dans notre journal au sujet du retrait éventuel de la carte de légitimation à un samaritain¹⁾. Cette correspondance est trop longue pour que nous puissions la donner *in extenso*. Nous ne voudrions pas, cependant, la passer sous silence, et nous pensons devoir en extraire les points suivants:

« J'estime — dit en substance M. Monbaron — que le titre de samaritain ne doit être porté que par un membre actif d'une société de samaritains, et qu'il ne doit pas être donné à tous les élèves ayant suivi un cours de pansements et à la suite de l'examen final qu'ils ont subi avec succès. Aux élèves d'un cours, il faudrait remettre une mention (de format plus grand que la carte de légitimation actuellement en usage), dans le genre de celles qui sont données après un cours de moniteurs. Cette mention trouverait mieux sa place dans la chambre de l'élève que dans sa poche.

Du moment que la carte de légitimation actuellement délivrée autorise le porteur à entrer comme membre actif dans toute société de samaritains, même après plusieurs années, et puisque nous voudrions qu'il ne puisse plus en être ainsi, nous proposons la modification suivante:

¹⁾ Voir *Croix-Rouge suisse*, 1910, n° 4, pages 44 et suivantes.

1^o Les certificats remis à l'issue d'un cours de samaritains, ou d'un cours de soins aux malades, sont des « *Mentions* », mais nous réservons

2^o les *cartes de légitimation* aux seuls samaritains et samaritaines, membres actifs d'une section.

L'assemblée des délégués de l'Alliance des samaritains suisses, a décidé, le 9 juin 1907 à Winterthour, qu'un samaritain ne doit jamais faire plus que de donner les secours d'urgence à un malade ou à un blessé, que tout traitement ultérieur lui est formellement interdit. Cette même assemblée a encore décidé que les samaritains qui ne se seraient pas conformé à cette clause, devront être exclus de leur section. Cette décision lie toutes les sections de l'Alliance, et celles-ci ont le devoir d'expulser de leur sein tout samaritain qui ne s'y conforme pas. Elles doivent donc prendre des mesures efficaces contre les membres qui peuvent leur porter préjudice, et empêcher tout charlatanisme¹⁾.

¹⁾ Nous lisons à ce sujet, dans le rapport annuel de la Société des samaritains de Bâle (publié en mai 1910), que cette section a rayé du nombre de ses membres toutes les personnes qui n'ont pas suivi un cours depuis les 4 dernières années, « car — dit ce rapport — nous ne pouvons considérer comme samaritaines ou samaritains des personnes qui n'ont pas entretenu depuis plusieurs années leurs connaissances de secourisme ». Et, de fait, les samaritains de Bâle ont rayé plus de cent de leurs membres actifs (N. de la Réd.).